

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24/10/2024 à 9h30

Nombre de délégués en exercice : 34

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 24

Quorum : 18

Le Comité syndical a été convoqué le : 04/10/2024

L'affichage de la convocation a été effectué le : 04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois d'octobre à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de la Charente aval, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BURNET, Président.

Titulaires présents :

M. ALBRECHT Sylvain, M. BARREAUD Sylvain, M. BESSAGUET Bruno, M. BURNET Alain, M. CHATEAUGIRON Bernard, M. CHATELIER Jean-Michel, M. DE MINIAC Joseph, M. DURIEUX Michel, M. JAULIN Jacques, Mme LOUASSIER Nadège, M. MOUEIX Serge, M. PETIT Jean-Marie, M. PUYON Alain, M. RAFFÉ David, M. ROBLIN Didier, M. ROUYER Denis, M. STAUDER Jean-Denis.

Suppléants présents :

M. CLOCHARD Roland, M. MORIN Henri, M. VIALE Jean-Pascal.

Absents :

M. BELLU Alain, Mme BERNARD Micheline, M. BRUNETEAU Frédéric, M. DEMESTER Vincent, M. DUBOIS Richard, M. EHLINGER François, M. JOBIN Emmanuel, M. KRABAL Guillaume, M. MAZEDIER Patrick, M. MICHAUD Jacky, M. PORTRON Didier, M. ROUSSEAU Jean-Yves, Mme SUBRA Chantal.

Pouvoirs :

Mme BALLOTEAU Claude (pouvoir à M. ROUYER Denis), M. COCHE-DEQUEANT Olivier (pouvoir à M. BURNET Alain), M. MIMOL Jean-Claude (pouvoir à M. DE MINIAC Daniel), M. PAPINEAU Joël (pouvoir à M. PETIT Jean-Marie).

Secrétaire de séance :

M. ROUYER Denis est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

Objet de la délibération : modification du tableau du Comité syndical

Rapporteur M. Alain BURNET

Vu les articles L. 5211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L. 5711-1 du CGCT,

Vu l'article 7 des statuts du Syndicat mixte de la Charente aval (SMCA) indiquant que ce dernier est administré par un Comité syndical composé de 34 délégués titulaires et d'un nombre égal de suppléants,

Considérant les nominations effectuées par la Communauté d'agglomération Rochefort Océan et la Communauté de communes Aunis Sud,

Le Comité syndical du SMCA est composé des délégués titulaires et suppléants suivants :

		Délégués titulaires	Délégués suppléants
CDA Rochefort Océan	1	M. BESSAGUET Bruno	M. AUTHIAT Éric
	2	M. BURNET Alain	M. CLOCHARD Roland
	3	M. COCHE-DEQUEANT Olivier	Mme DEMENÉ Lydie
	4	M. DURIEUX Michel	Mme FRANCOIS Patricia
	5	M. JAULIN Jacques	Mme LEROUGE Angélique
	6	M. MAZEDIER Patrick	M. MAUGAN Claude
	7	M. PORTRON Didier	M. MORIN Henri
	8	M. ROUYER Denis	M. PACAUD Lionel
CDC Aunis Sud	1	Mme BERNARD Micheline	M. DENECHAUD Olivier
	2	M. DUBOIS Richard	M. GUINOISEAU Eric
	3	M. JOBIN Emmanuel	M. PINAUD Laurent
	4	M. MOUEIX Serge	M. PROUST Stéphane
	5	M. ROUSSEAU Jean-Yves	M. SOUSSIN Jean-Michel
CDC Cœur de Saintonge	1	M. BARREAUD Sylvain	M. GRENON Jean-Claude
	2	Mme LOUASSIER Nadège	M. MACHEFERT Patrick
	3	M. MICHAUD Jacky	M. MOINET Mikael
	4	M. RAFFÉ David	Mme SIGNAT Lyliane
	5	M. STAUDER Jean-Denis	M. VIALE Jean-Pascal
CDA Saintes	1	M. CHATEAUGIRON Bernard	M. DRAPRON Bruno
	2	M. DE MINIAC Daniel	M. MARGAT Alain
	3	M. EHLINGER François	Mme NATUREL Martine
	4	M. MIMOL Jean-Claude	Mme TOUSSAINT Charlotte
CDA La Rochelle	1	M. DEMESTER Vincent	M. BAUDON David
	2	M. KRABAL Guillaume	Mme NASSIVET Marie-Gabrielle
	3	M. ROBLIN Didier	M. NIVET Jean-Pierre
	4	Mme SUBRA Chantal	M. VILLAIN Stéphane
CDC Bassin de Marennes	1	Mme BALLOTEAU Claude	M. BIARD Philippe
	2	M. PAPINEAU Joël	M. BROUHARD Patrice
	3	M. PETIT Jean-Marie	M. BERTHÉ Jean-Louis
CDC Vals de Saintonge	1	M. ALBRECHT Sylvain	Mme GICQUEL Roseline
	2	M. BELLU Alain	M. GOURSAUD Bernard
	3	M. BRUNETEAU Frédéric	Mme VERNON Christine
CDC Gémozac	1	M. CHATELIER Jean-Michel	M. BRIDIER Pierre
	2	M. PUYON Alain	Mme CHAUVET Marie-Line

Le Président,
Alain BURNET



Le Secrétaire de séance,
Denis ROUYER

Transmis au contrôle de légalité le : 24/10/2024

Sous le n° : 017-200086031-20241024-n°2410202402-DE

Mis en ligne le : 29/10/2024

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes règlementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif de Poitiers.